

MALARTIC.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa transmission n° UR 68/1046 en date du 14 Octobre 1968, le Directeur de l'Atelier d'Urbanisme de SAINT-DENIS m'a envoyé une étude concernant l'élargissement de la rue MALARTIC et la clôture du Jardin de l'Etat par des grilles.

Il pense que cette réalisation permettrait sûrement l'amélioration de la circulation sur cette voie très encombrée aux heures de pointe. Et que, de plus, la création d'un parking planté dans ce secteur rendrait de grands services aux habitants du quartier quel que soit d'ailleurs l'avenir réservé aux bâtiments de l'actuelle D.D.A. Il estime également que la pose d'une grille sur cette face du jardin serait un pas vers une amélioration de l'esthétique urbaine.

Mesdames et Messieurs, cette question a déjà été soumise depuis pas mal de temps déjà à M. PERRODIN, Directeur des Services Agricoles, par M. REYDELLET, et je dois dire que les Services Agricoles ont fait preuve, à cette occasion de beaucoup de compréhension.

Un accord de principe était intervenu à ce sujet sur les bases suivantes les travaux d'élargissement de la voie d'aménagement du parking doivent être pris en charge par la Municipalité.

Les Services Agricoles devaient prendre à leur charge les frais de démolition du mur et de pose de la grille ainsi que la plantation de quelques arbres pour agrémenter ce parking.

Je pense que vous êtes tous d'accord pour une réalisation qui améliorera beaucoup l'esthétique de ce secteur tout en y facilitant la circulation.

Je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. GALLARD. - C'est une réalisation souhaitable.

M. TECHER. - Il faudrait respecter les arbres quand on fait de tels travaux.

Après examen des plans le Conseil Municipal adopte le rapport à l'unanimité.